

**COMPTE RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
ORGANISATEUR EN 2015 DU CONCOURS  
D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le concours d'auxiliaire de soins a été organisé en 2015 par le Centre de gestion des Landes en partenariat avec les centres de gestion aquitains.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

Spécialité ouverte	Nombre de postes	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents (%)	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents)
Aide-soignant	47	143	99 (69 %)	12.91	47 (47 %)
Aide médico-psychologique	9	30	22 (73 %)	13.50	9 (41 %)
Total	56	173	121	-	56 (46 %)

Les candidats doivent être titulaires :

**1) Spécialité aide-soignant :**

- soit du diplôme d'État d'aide-soignant,
- soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant,
- soit du diplôme professionnel d'aide-soignant,
- soit d'un autre diplôme, certificat ou titre mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique

**2) Spécialité aide médico-psychologique :** du diplôme d'État d'aide médico-psychologique. Uniquement pour cette spécialité, sont dispensés de diplôme, les mères et pères d'au **moins trois enfants** qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement et les **sportifs de haut niveau**.

3 candidates ont bénéficié de cette dérogation.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'État d'Infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.

## STATISTIQUES

(calculées sur la base des renseignements communiqués par les candidats lors de leur inscription)

	Origine géographique des candidats inscrits			Sexe	
	Landes	Autres départements aquitains	Hors région	Hommes	Femmes
Aide-soignant	49	59	35	7	136
Aide médico-psychologique	10	13	7	1	29
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>72</b>	<b>42</b>	<b>8</b>	<b>165</b>

**Remarque :** Ce concours est présenté par une très grande majorité de femmes (95.4%)  
75.7 % des candidats sont originaires de l'Aquitaine.

➤ **Préparation des candidats :**

	/Inscrits	/Lauréats
CNFPT	13.3 %	19.6 %
Préparation personnelle	<b>65.2 %</b>	<b>55.4 %</b>
Aucune préparation	11.6 %	10.7 %
Non renseigné	9.8 %	14.3 %

**Remarque :** La majorité des candidats n'a pas suivi de préparation spécifique.

➤ **Niveau de diplôme :**

Niveau II et plus (Maîtrise, Licence)	1.7 %	1.8 %
Niveau III (BTS)	4.6 %	10.7 %
Niveau IV (Bac)	32.9 %	37.5 %
Niveau V (CAP, BEP)	<b>59 %</b>	<b>48.2 %</b>
Niveau VI (sans diplôme)	0.6 %	0 %
Non renseigné	1.2 %	1.8 %

**Remarque :** Un grand nombre de candidats possède un diplôme de niveau supérieur à celui du diplôme requis (niveau V).

**PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE  
ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS**

Ce concours se compose d'une unique épreuve orale d'admission.

➤ **L'épreuve d'admission**

**Libellé réglementaire : Entretien** permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux.  
(durée : 15 minutes)

Ces entretiens ont eu lieu les 19, 20 et 24 novembre 2015 à Tartas.

Compte tenu du nombre de candidats, le jury a été scindé en trois groupes d'examineurs composés d'un représentant de chaque collège (élu, fonctionnaire territorial, personnalité qualifiée).

Aucun programme réglementaire n'est fixé.

Les examinateurs évaluent :

- les capacités professionnelles du candidat à partir de mises en situation permettant de vérifier les qualités d'écoute et de disponibilité dans la prise en charge de la personne, ses connaissances techniques du métier, notamment la maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que sa capacité à travailler en équipe et à s'organiser
- sa motivation au travers de sa préparation au concours, des formations suivies ainsi que de son projet professionnel
- son aptitude à exercer les missions dans la fonction publique territoriale en maîtrisant notamment les connaissances de base de l'environnement territorial, le fonctionnement des structures, les relations avec les élus et les autres professionnels, le sens du service public, la connaissance des droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les compétences des collectivités territoriales en matière sanitaire et sociale.

Les membres du jury et examinateurs recommandent aux candidats de se préparer à cette épreuve notamment en développant leur intérêt et leur curiosité sur l'environnement professionnel sans se limiter à leur propre établissement. Ils doivent également apprendre à mieux expliciter et illustrer leurs réponses.

Spécialité aide-soignant : Les notes s'échelonnent de 4.16/20 à 18.50/20.

Spécialité aide médico-psychologique : Les notes s'échelonnent de 4.50/20 à 18/20.

Un candidat de chaque spécialité a obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20.

Le jury de ce concours s'est réuni le 24 novembre 2015 à Tartas à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis à ce concours. Tous les postes ont été pourvus.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.

La présidente du jury, Marie José LAFITTE